

DEPARTEMENT DE L'HERAULT
EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL
du Syndicat Mixte Entre Pic et Etang

Nombre de Membre en exercice		
Afférents au Conseil Syndical	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
17	25	22

Séance du : 22 JANVIER 2022

OBJET de la DELIBERATION :

AFFECTATION DU RESULTAT 2020

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN et le vendredi 22 janvier, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte "Entre Pic & Etang" se sont réunis à 17 heures à Lunel-Viel, sous la présidence de Monsieur Fabrice FENOY, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient Présents les délégués titulaires et suppléants suivants :

CC Pays de Lunel : FENOY Fabrice, BOISSON Jérôme,

CC Grand Pic St Loup : CAPUS Georges, MATHERON Françoise, SENET Laurent

CA Pays de l'Or : CARLIER Michel, LIBES Pierre, CHALOT René, Brice BONNEFOUX

CC Rhony, Vistre, Vidourle : LAURENT Jean-François, REY Jacky, ROUSSEAU Antoine

CC Pays de Sommières : ANDRIUZZI Jean-Michel, DUMAS Alex, THEROND Alain

CC Terre de Camargue : PENIN Olivier

Commune de Lunel-Viel : BILLET Eric

Absents excusés : ANTOINE Pierre, BERNARD Claude, BERTHET Jean-Pierre, ESTEBAN Jean-Jacques, GRAS Philippe, FELINE Thierry, FOUREL Arnaud, MARTINEZ Pierre

Avaient donné procuration :

ANTOINE Pierre à SENET Laurent, GRAS Philippe à LAURENT Jean-François, MARTINEZ Pierre à ANDRIUZZI Jean-Michel, BERNARD Claude à PENIN Olivier, FELINE Thierry à REY Jacky, FOUREL Arnaud à ROUSSEAU Antoine

Date de la convocation : 15 janvier 2021

Affichée le : 15 janvier 2021

Secrétaire de séance : Laurent SENET

Objet : Affectation du résultat 2020

Olivier PENIN, Vice- Président présente aux délégués les résultats de l'exercice 2020 en fonctionnement et en investissement :

RESULTATS DE L'EXERCICE 2020

FONCTIONNEMENT	Réalisé
Dépenses (a)	12 957 031,17
Recettes (b)	13 980 537,66
résultat de l'exercice 2020 (a) - (b) = ©	1 023 506,49
résultat à la clôture de l'exercice 2019 (d)	1 423 756,91
part affectée en 2020 à l'article 1068 Réserves (e)	- 600 000,00
002 excédent de fonctionnement reporté (d) - (e) =(f)	823 756,91
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2020 © + (f)	1 847 263,40
INVESTISSEMENT	Réalisé
Dépenses (a)	896 666,57
Recettes (b)	827 285,68
résultat de l'exercice 2020 (a) - (b) = ©	- 69 380,89
001 résultat à la clôture de l'exercice 2019 (d)	- 156 990,58
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2020 © + (d)	- 226 371,47

Au vue du tableau, ci-dessus, l'excédent de fonctionnement cumulé est de 1 847 263,40 €- en investissement le résultat cumulé est déficitaire de 226 371,47 €

Il propose au Comité Syndical,

D'affecter en réserves (article 1068) la somme de 1 004 900 € et de reporter le solde de l'excédent de fonctionnement soit 842 363,40 € au 002 : excédent de fonctionnement reporté.

Le Conseil Syndical,

Oui l'exposé du Vice-Président

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement du Compte Administratif 2020 comme suit :

Au compte 1068 (réserves) : **1 004 900 €**

Au compte 002 (Résultat de Fonctionnement reporté) : **842 363,40 €.**

*Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme et certifié exécutoire*

**Le Président,
Fabrice FENOY**

Monsieur le Président
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
Certifié exécutoire par M. le président compte tenu de la publication
Et de la transmission à M. le Préfet
Le Président
F.FENOY

